



Tribunal international chargé de
poursuivre les personnes présumées
responsables de violations graves
du droit international humanitaire
commises sur le territoire de
l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-04-84-A
Date : 12 novembre 2008
Original : FRANÇAIS
Anglais

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL INTERNATIONAL

Devant : M. le Juge Fausto Pocar, juge de la mise en état en appel
Assisté de : M. Hans Holthuis, Greffier
Ordonnance rendue le : 12 novembre 2008

LE PROCUREUR

c/

**RAMUSH HARADINAJ
IDRIZ BALAJ
LAHI BRAHIMAJ**

DOCUMENT PUBLIC

ORDONNANCE PORTANT CALENDRIER

Le Bureau du Procureur

M. Serge Brammertz

Les Conseils des Accusés

M. Ben Emmerson, M. Rodney Dixon et M^{me} Susan L. Park pour Ramush Haradinaj
M. Gregor Guy-Smith et M^{me} Colleen Rohan pour Idriz Balaj
M. Richard Harvey et M. Paul Troop pour Lahi Brahimaj

NOUS, FAUSTO POCAR, Président du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (le « Tribunal international »), et juge de la mise en état en appel en l'espèce¹,

ATTENDU que, en application de l'article 65 *bis* B) du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal (le « Règlement), une conférence de mise en état doit être convoquée dans les cent vingt jours du dépôt de l'acte d'appel puis tous les cent vingt jours au moins pour donner à toute personne détenue en attente du prononcé de l'arrêt la possibilité de soulever des questions s'y rapportant, y compris celles ayant trait à son état de santé mentale et physique,

ATTENDU que, en l'espèce, la dernière conférence de mise en état a eu lieu le 22 août 2008,

ATTENDU que Lahi Brahimaj est actuellement en détention au quartier pénitentiaire des Nations Unies à La Haye dans l'attente du prononcé de l'arrêt,

EN APPLICATION de l'article 65 *bis* B) du Règlement,

ORDONNONS qu'une conférence de mise en état se tienne devant nous le lundi 24 novembre 2008, à 15 heures dans la salle d'audience II.

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le 12 novembre 2008
La Haye (Pays-Bas)

Le juge de la mise en état
en appel

/signé/

Fausto Pocar

[Sceau du Tribunal international]

¹ Ordonnance portant désignation de juges dans une affaire dont est saisie la chambre d'appel et d'un juge de la mise en état en appel, 6 mai 2008.